

# Les ravageurs et auxiliaires en maraîchage biologique

Labellisée Eco-phyto par Vivea

## Objectifs de la formation

Reconnaitre les ravageurs les plus courants sur les cultures maraichères biologiques ainsi que les auxiliaires permettant de limiter leur impact. Favoriser la présence de ces auxiliaires et les intégrer dans le plan de lutte phytosanitaire.

## Enjeux

Les maraîchers bio de l'Hérault, pour la plupart très diversifiés (entre 30 et 50 cultures différentes chaque année) doivent faire preuve d'une grande technicité et d'un savoir-faire très large pour garantir la réussite technique de leurs productions et leur garantir ainsi une bonne valorisation. Ceci nécessite du temps de formation spécifique et d'échange avec les autres maraîchers.

## Contenu

Présentation des ravageurs rencontrés fréquemment dans les cultures maraichères biologiques (l'accent sera mis sur les insectes) :

- clés de reconnaissance,
- cycles de vie,
- dégâts

Présentation des auxiliaires utiles dans les cultures maraichères biologiques :

- ravageurs concernés et effet sur les populations (prédation, parasitisme...),
- clés de reconnaissance,
- cycles de vie

Présentation des moyens de favoriser la présence de la faune auxiliaire dans les cultures maraichères :

- accroître la biodiversité végétale (en implantant des haies, des bandes enherbées ou fleuries, des arbres),
- augmenter la diversité végétale cultivée,
- réduire les travaux de sols profonds,
- limiter le recours aux insecticides,
- construire des abris et nichoirs (pour insectes, oiseaux et chauves-souris).

Cette formation est labellisée Eco-phyto par Vivea. Avec un module à distance complémentaire, elle vous permet donc de renouveler votre Certi Phyto. Pour plus de renseignements, nous contacter.

## Dates, lieux et intervenants

**04 févr 2020**

09:00 - 17:00 (7hrs)

Lycée Professionnel Agricole La Condamine, 4  
Allée Général Montagne  
34120 Pézenas

Intervenant : Célia Dayraud, appui technique  
expérimentation maraîchage, Civam Bio 66

## Financier(s)



## Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

--

Code postal : \_\_\_\_\_

-----

Commune \_\_\_\_\_

--

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : \_\_

-----

Identifiant Pole Emploi : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 04/02/2020

## Tarifs

Non agricole 168€

gratuit pour les agriculteurs éligibles  
VIVEA

Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement en cas d'absence injustifiée

## Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

**Taux de satisfaction :** %

repas tiré du sac



**Modalités d'accès :**